

Maître adjoint de pont

RNCP34402 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31870, 31893, 42802
Code(s) ROME	N3103, I1601, N3201, N1105
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/01/2020
Date d'échéance	27/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Ecole navale	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification de Maître adjoint de pont répond au besoin commun de la Marine nationale et de la Marine marchande de disposer de personnels qualifiés et compétents susceptibles d'assurer la navigation de ses navires.

À bord d'un navire, le Maître adjoint de pont fait partie de l'équipage.

Il dirige les équipes de manœuvriers et participe aux manœuvres du navire. Il est chargé des manœuvres de mouillage, de l'amarrage du navire à quai, du remorquage du navire et de la conduite des embarcations de petit tonnage sur rade. Il est responsable de l'entretien et de la gestion des équipements et des matériels de manœuvre (ancres, chaînes, cordages, câbles, ...).

Il est également chargé des manutentions lors des opérations de ravitaillement en mer, au mouillage ou à quai.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Maître adjoint de pont exerce les activités suivantes :

1. Navigation et manœuvre

- Assurer la veille optique et auditive à la mer ;
- Gouverner le navire en toutes situations ;
- Effectuer sur ordre les changements d'allures de la propulsion ;
- Effectuer les manœuvres des embarcations à moteur depuis le navire ou l'installation portuaire.

2. Mise en œuvre des appareils de manœuvre

- Mettre en œuvre l'ensemble des matériels de manœuvre ;
- Diriger une équipe lors de manœuvre courante ;
- Gérer les stocks de matériel spécifique et tenir à jour la documentation comptable ;
- Maintenir la capacité opérationnelle du matériel de manœuvre ;

- Entretien des locaux, infrastructures et matériel du service « pont ».

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Maître adjoint de pont est capable de :

1. Dans le domaine de la navigation et manœuvre

- Participer à la veille visuelle et auditive de la situation nautique du navire ;
- Identifier tout signal visuel ou sonore susceptible d'avoir une incidence sur la conduite du navire ;
- Détecter toute situation d'urgence et réagir convenablement ;
- Manœuvrer la barre réglementairement en toutes circonstances ;
- Participer à la conduite du navire ;
- Mettre en œuvre le matériel de transmission d'ordre vers la machine en mode normal et dégradé ;
- Assurer le transport de personnel ;
- Préparer et assurer le suivi de la navigation de son embarcation ;
- Effectuer une navigation côtière de jour comme de nuit ;
- Effectuer les manœuvres courantes d'embarcations dans toutes situations.

2. Dans le domaine de la mise en œuvre des appareils de manœuvre

- Préparer, disposer et employer les matériels élémentaires de manœuvre ;
- Effectuer les opérations d'entretien courant sur les cordages ;
- Coordonner les équipes sur les aires de manœuvre lors de toute manœuvre courante ;
- Approvisionner et stocker le matériel spécifique de manœuvre ;
- Tenir à jour tous les documents comptables relatifs à la gestion des matériels de manœuvre ;
- Vérifier l'état du matériel de manœuvre et proposer les actions d'entretien ;
- Réaliser l'entretien courant des locaux et infrastructures ;
- Effectuer les travaux de préparation et de traitement des surfaces ;
- Utiliser et respecter les documents réglementaires, les consignes d'emploi des produits et des outils.

Blocs de compétences

RNCP34402BC01 — Navigation et manœuvre à bord du navire ou de la drome

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer à la veille visuelle et auditive de la situation nautique du navire ;
- Identifier tout signal visuel ou sonore susceptible d'avoir une incidence sur la conduite du navire ;
- Détecter toute situation d'urgence et réagir convenablement ;
- Manœuvrer la barre réglementairement en toutes circonstances ;
- Participer à la conduite du navire ;
- Mettre en œuvre le matériel de transmission d'ordre vers la machine en mode normal et dégradé ;
- Assurer le transport de personnel ;
- Préparer et assurer le suivi de la navigation de son embarcation ;
- Effectuer une navigation côtière de jour comme de nuit ;
- Effectuer les manœuvres courantes d'embarcations dans toutes situations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves écrites et mises en situation professionnelles sur simulateurs de navigation, à bord des navires école et à bord d'une embarcation pneumatique.

RNCP34402BC02 — Mise en œuvre des appareils de manœuvre à bord d'un navire

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer, disposer et employer les matériels élémentaires de manœuvre ;
- Effectuer les opérations d'entretien courant sur les cordages ;
- Coordonner les équipes sur les aires de manœuvre lors de toute manœuvre courante ;
- Assurer le suivi et l'approvisionnement du matériel consommable lié aux activités de la manœuvre ;
- Tenir à jour tous les documents comptables relatifs à la gestion des matériels de manœuvre ;
- Vérifier l'état du matériel de manœuvre et proposer les actions d'entretien ;
- Réaliser l'entretien courant des locaux et infrastructures ;
- Effectuer les travaux de préparation et de traitement des surfaces ;
- Utiliser et respecter les documents réglementaires, les consignes d'emploi des produits et des outils.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves écrites : étude de cas et rédaction d'un rapport

Mises en situation professionnelles sur aire synthétique de manœuvre (séances individuelles et collectives), à bord des navires école, en atelier de gestion de matériel et de mouvements comptables, dans l'atelier matelotage pour réaliser les nœuds usuels et épissures et une épreuve de détection des anomalies sur les matériels mobiles de manœuvres.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Maître adjoint de pont exerce son activité à bord des navires dans le domaine de l'exploitation des équipements de manœuvre (ancres, chaînes, cordages, câbles) et dans le domaine de la manutention en mer.

Dans le secteur militaire, l'emploi s'exerce principalement au sein d'unités embarquées, mais également au sein d'unités à terre dont les effectifs peuvent varier de 120 à 2000 personnes.

Dans le secteur civil, l'emploi s'exerce à bord de navires de commerce, de transport, de pêche ou de croisière.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Manœuvrier
- Technicien de pont navire
- Maître de pont
- Accastilleur
- Barreur de navire, veilleur en passerelle de navigation

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de la profession de Maître adjoint de pont est soumis au respect des normes « navigation » de la convention « Standard of Training, Certification and Watchkeeping (STCW) » de l'organisation maritime internationale.

L'aptitude médicale à l'emploi est exigée pour exercer cette activité au sein de la Marine nationale.

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 170 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible) G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) J0X30 — Manutentionnaires et déménageurs peu qualifiés · tension 2/5 (Faible) J0X31 — Manutentionnaires et déménageurs qualifiés · tension 3/5 (Modérée) J1X80 — Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres) · tension 5/5 (Très élevée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) J6X92 — Cadres de la logistique · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	48 025
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	30 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle J0X30 — Manutentionnaires et déménageurs peu qualifiés J0X31 — Manutentionnaires et déménageurs qualifiés J1X80 — Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme J6X92 — Cadres de la logistique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation nécessite d'être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou d'avoir été admis aux épreuves de sélection.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Président du jury : le commandant de l'école ou son représentant

Membres du jury :

- Le directeur de l'enseignement ou son représentant ;
- Le chef du département ;
- Le responsable de la formation ;
- L'instructeur principal du cours ;
- Les responsables « matières » concernés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de 5 membres : le président, 2 membres du collège « professionnel » et 2 membres du collège « formateur »

Le président du jury

Le président du jury est le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant.

Le collège « professionnel »

est constitué par des professionnels en exercice dans les forces armées. Ils sont extérieurs à l'organisme certificateur. Ils sont choisis parmi les titulaires de la certification au sein des unités. Ils peuvent être issus d'une autre armée ou avoir le statut de personnel civil. Ils constituent 40% du jury.

Le collège « formateur » est constitué d'au moins un formateur de la spécialité concernée et/ou d'un cadre chargé de

la formation au sein de l'organisme certificateur.

Désignation

:

Les membres du jury sont désignés par le commandant de l'organisme certificateur pour une période d'un an renouvelable. Des suppléants sont également désignés. Les membres du jury sont désignés avec le souci d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, en fonction du « vivier » de la spécialité concernée.

Base légale

Date de décision	27/01/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/01/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	24	0	100 %	100 %
2016	27	1	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP26809

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40689

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34402/>